

ASSEMBLEE PLENIERE
23 mai 2023
DELIBERATION n° 002-2023-05.23

Présents :

Dieunor EXCELLENT, Brigitte FOURE, Audrey GATIAN, Hélène GEOFFROY, Benoit JIMENEZ, Fabienne KELLER, Andy KERBRAT, Gilles LEPROUST, Frédérique MACAREZ, Gilles POUX, Patrice SELLY, Imène SOUID, Rodolphe THOMAS ;

Marina ALCALDE, Thierry ASSELIN, Marie-Caroline BONNET-GALZY, Pascal BRENOT, Khalid IDA-ALI, Guillaume MARMASSE, Dylan MAVOUNGOU, France MICHEL, Patrick NORBYNBERG, Claude SICART, Denis SOUILLARD, Gaelle TELLIER, Martine WADIER ;

Patrick BRAQUEZEC, Nadia EL BOUKHIARI, Laurent GIRAUD, Elizabeth JOHNSTON, Moussa KEBE, Daniel LENOIR, Sarah MATTERA, Sarah OURAHMOUNE, Christophe PARIS, Pascal PLANTARD, Lilia SANTANA, Lorana VINCENT ;

Pierre-Pascal ANTONINI, Ahmed BASSAINE, Fatima BELOUARRAK, Rachid BOUSSAD, Patrick CHEVALLIER, Irma CORONADO-GOUPIL, Fabienne FERTE, Iliham GREFI, Josselyn HOUNMENOU, Sophia LOUIS, Ibrahima MMADI, Hoda NAGY, Letycia OSSIBI, Séverine WALQUAN et Hakim YAZIDI.

Excusés :

Julie DELPECH ;

Marie ADELINE-PEIX, Florence EMANUELLI, Claire GROJSMAN ;

Souâd BELHADDAD, Samia CHABANI, Guillaume LE BLANC, Didier MENARD ;

Tahar AKERMI.

Absents :

Dominique ESTROSSI-SASSONE et Serge MERILLOU.

Vu l'article 3 du titre I - du décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, qui prévoit que le Conseil « adopte un règlement intérieur qui précise notamment les modalités de fonctionnement de ces instances »,

Vu le projet de règlement intérieur,

Le Conseil national des Villes, après avoir entendu sa présentation, **adopte à l'unanimité** le règlement intérieur.

Il entre en vigueur dès son adoption.

